

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2020

---

PARRAINAGE CITOYEN POUR LES RÉFUGIÉS ET APATRIDES - (N° 3219)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par  
Mme Chapelier, rapporteure

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 8, après le mot :

« éthique »

insérer les mots :

« , élaborée dans chaque département à l'issue d'une concertation entre le représentant de l'État, les collectivités territoriales volontaires et les associations parties prenantes à l'expérimentation, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise d'une part à territorialiser l'élaboration des chartes éthiques qui organiseront la procédure de parrainage - il y en aura une par département - et d'autre part à associer à leur écriture les collectivités territoriales et les associations dont l'implication à tous les niveaux du dispositif est essentielle pour la réussite du dispositif.